

JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse : 94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932, E-mail : justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrigths.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°015/JUST/2024

PROPOSITIONS DE JUSTICIA ASBL POUR LA RELANCE DE LA GECAMINES

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme du droit humanitaire et de développement durable, basée en République Démocratique du Congo, suit de près l'évolution de la situation des entreprises publiques de l'Etat transformées en Sociétés Commerciales, notamment de la Générale des Carrières et des Mines, GECAMINES en sigle.

JUSTICIA Asbl se réjouit que le Conseil des Ministres de ce vendredi 23 Aout 2024, Présidé par le Chef de l'Etat, soit revenu sur la question de la relance de la MIBA, mais elle estime que ce programme ambitieux à l'instar d'autres cas des sociétés commerciales comme la GECAMINES ne réussirait pas tant que les vrais problèmes qui gangrènent ces entreprises ne seraient posés et que des véritables solutions ne seraient non plus proposées.

Pour ce qui est de la GECAMINES, rappelons que le principe de sa relance a été mis en place depuis des décennies dont le plus récent remonte vers les années 2010 par l'administration de Mr. Yuma Albert qui après plusieurs tentatives de relance a vu ses efforts tomber à l'eau et actuellement peine à être exécuté jusqu'à ce jour.

Que faut-il retenir à ce sujet :

- Les violons ne s'accordent pas entre les différentes couches managériales et techniques au sein de l'entreprise sur les options à prendre pour revitaliser les activités de production de l'entreprise.
- L'outil de production a fait ses preuves et aujourd'hui presqu'à l'abandon, pour dire ainsi
- Malgré une réduction sensible du personnel et du rajeunissement de la main d'œuvre, l'entreprise n'a toujours pas atteint un niveau managérial compétent.
- Le facteur temps a beaucoup influencé les décideurs qui préfèrent mettre en place des schémas à court terme qui en lieu et place de pérenniser leurs actions et ainsi ouvrir la voie à une continuité au lieu d'en faire un objet d'orgueil.
- Une des complexités marquantes s'identifie par la carence actuelle quasi-totale des gisements miniers à exploiter à court, à moyen et long terme alors que des programmes de recherche auraient dû en certifier certains.
- Les contraintes logistiques dues à l'éloignement des sites d'extraction et de traitement des minerais et génèrent de ce fait des couts exorbitants.
- Les multiples tergiversations dans les décisions prises par les différents comités de gestion mis en place entretemps n'ont pas tenu en compte l'aspect risque et ont ainsi entrainé une chute vertigineuse des activités minières jusqu'à un arrêt rallongé.

Le processus de relance n'est pas un concept nouveau tel que souligné ci-haut mais doit prendre en compte la réalité existante de l'entreprise en face des réalités politico-économiques en plus des perspectives d'avenir d'un projet réaliste et moins couteux.

Alors que faut-il faire pour une relance effective de l'entreprise ?

Le cycle minier a fait l'objet de beaucoup de soubresauts parce que de l'exploitation de nos mines en passant par la découverte des gisements jusqu'à à leur fermeture ne prends pas en compte le cycle de vie d'une mine. L'intelligentsia des techniciens GECAMINES en la matière n'a pas su définir un plan d'action fiable et a mis en déroute tout espoir de relance.

Philosophiquement parlant, on ne peut plus parler d'une relance de l'activité minière de l'entreprise étant donné qu'à l'heure actuelle, la GECAMINES ne dispose ni des réserves minières pour permettre une exploitation, ni d'un outil de production adéquat. Ces deux éléments à eux seuls représentent la condition sine qua non pour parler d'une exploitation minière.

La GECAMINES ayant une notoriété dans la contrée du grand Katanga, a sa part dans le soutien social et financier au Gouvernement par la vision prônée par le Chef de l'Etat. Parler de sa chute serait une grande perte pour la nation.

Alors, la mission que doit s'assigner le nouveau comité de gestion doit aller au-delà du défi majeur de relance mais de la refonte TOTALE de la GECAMINES.

Il s'agit ici d'un défi jamais entrepris jusque-là à cause du manque de confiance des bailleurs de fonds intérieures et extérieures, de la mégestion, du manque de transparence qui sont imputables à la GECAMINES depuis sa chute.

Quelques pistes sont à considérer selon le degré d'implication :

- La révision statutaire et légale s'impose pour subir un lifting des sociétés commerciales dont l'unique actionnaire reste l'Etat Congolais.

A ce sujet, nous pouvons remarquer que la plupart de sociétés commerciales après plus d'une quinzaine d'années ne sont toujours pas en mesure de réaliser des chiffres corrects malgré les accords de performances signés avec le gouvernement. Et dans le cas de la GECAMINES, il serait impératif de redorer l'image de l'entreprise et s'ouvrir aux investisseurs étrangers qui pourront s'impliquer directement dans l'activité.

- La possibilité pour l'Etat Congolais de se désengager d'une manière effective des entreprises du portefeuille

Cette clause dépendra de la portée des négociations entre le Comité de gestion et l'Exécutif National pour convaincre les législateurs d'une telle décision et donner l'opportunité aux entreprises de l'Etat d'avoir des capitaux frais national ou international. En effet, cette action va occasionner un regain de confiance pour tout bailleur de fonds intéressé à investir dans l'entreprise.

- La levée des fonds d'investissement peut être canalisée sous l'initiative du Gouvernement Centrale à travers la soumission aux bons du Trésor à court, moyen et long terme et par le même fait avoir une transparence et suivi de l'utilisation de ces fonds.

- La capacité à convaincre du nouveau Comité de Gestion de se rapprocher des banques tant à l'intérieur tout comme à l'extérieur du pays pour des investissements-fiables.

Concernant la stratégie de refonte de l'entreprise nous proposons :

- Une vision simultanée de gestion de l'Existant et l'implantation d'une nouvelle activité qui naitra depuis son implantation jusqu'à l'exploitation. Cette gestion de l'Existant continue à bénéficier des faibles approvisionnements en minerais de faibles teneurs aux partenaires pour effectuer des traitements à façons dont les revenus en fonds propres sont maigres du fait de partage de bénéfices. En plus des revenus générés auprès des partenariats en joint-ventures et autres activités connexes.
- La nouvelle activité d'exploitation devra, à l'exemple de tous ces miniers qui s'installent dans ce pays, s'inspirer de leur mode d'évolution pour une mise en place d'une activité qui n'aura aucune friction émanant de quelque part que ce soit. Cette mise en place du projet doit être totalement indépendante et ne doit souffrir d'aucune interruption quelconque. Cela pourrait être négocié sous le modèle **clé sous porte** et permettre le transfert progressif de compétence à chaque étape et permettre à la GECAMINES d'en prendre les commandes aussitôt fini et prêt à l'exploitation.
- Une relocalisation des activités d'exploitation dans des aires géographiques plus favorables s'impose également pour permettre une meilleure approche d'introduction.
- Faire appel à une expertise internationale pour la redéfinition et la mise en place de ce projet.
- Proposer la mise en place d'une commission pour la fermeture totale de l'existant et démantèlement progressif et réorganisation des infrastructures appartenant à la GECAMINES.

Cl Fait à Kinshasa, le 26 Aout 2024

Pour JUSTICIA ASBL Me Timothée MBUYA Président